



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 79/2016-2021

Demande d'autorisation pour l'ouverture d'un nouveau compte au budget 2020 portant le N° 610.3189.004 et incluant une demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 130'000.00 en vue de financer un contrat annuel de surveillance du territoire communal

Responsabilité du dossier :
Administration générale
M. François Debluë - Syndic

Founex, le 29 janvier 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule	3
2. Proposition de la Municipalité	3
3. Coût des prestations	4
4. Base légale	4
5. Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Depuis plusieurs mois déjà les WC publics situés à côté de notre Auberge communale sont la cible de vandalisme et de déprédations répétés. Durant le mois de décembre, ces déprédations se sont accélérées puisque le feu a été bouté aux WC publics précités, ainsi qu'à la cabine à livres en libre-service et des tags ont été commis tant sur le domaine public communal que sur des bâtiments privés.

Par ailleurs, début janvier, la Maison de commune a également subi diverses déprédations allant d'un désordre régulier et répétitif (déchets jonchant le sol, salissage des murs, casse de branches d'arbres, etc.) à la destruction d'une poubelle ainsi qu'à des dommages à l'éclairage extérieur. Des plaintes ont donc été déposées auprès de la Gendarmerie vaudoise, en date du 12 décembre 2019, et des 13 et 20 janvier 2020.

Ainsi, juste avant les fêtes de Noël, la Municipalité a décidé de s'adjoindre les services de la société de sécurité SDS de Mies et a conclu avec celle-ci un mandat temporaire de surveillance pour l'ensemble du territoire communal, ceci du vendredi 20 décembre 2019 au mercredi 2 janvier 2020, pour un coût HT de CHF 7'605.00. Ce contrat prévoyait la présence de 2 agents de sécurité entre 19h00 et 08h00. Ce montant sera comptabilisé dans le budget 2019.

Le 31 décembre, deux jeunes ont été interpellés par la société SDS pour avoir tiré des fumigènes et allumé des pétards sur leur véhicule et deux jeunes filles ont également été surprises à la sortie des WC publics pour des raisons de consommation de drogue, entre autres. De plus, la Gendarmerie a pu également interpellé quelques jeunes, au cours du mois de janvier, lesquels avaient semé le désordre à la sortie du bus « pyjama ».

Pour donner suite aux dégâts survenus à mi-janvier, la Municipalité a décidé de confier un mandat complémentaire à la société SDS afin d'effectuer des surveillances durant les week-ends, ceci jusqu'à la fin dudit mois.

Par ailleurs, la Gendarmerie a également effectué quelques rondes complémentaires sur le territoire communal.

Il y a lieu de noter que les communes avoisinantes sont aussi concernées par ces problèmes.

2. Proposition de la Municipalité

Aujourd'hui, la Municipalité souhaite confier un mandat annuel de surveillance à la société SDS, sur le même modèle que le contrat qui a déjà été conclu par diverses communes de Terre Sainte, dont notamment Mies, Coppet et Commugny.

Le contrat en question prévoit de :

- Surveiller l'ensemble du territoire communal et signaler à la Municipalité les déprédations commises sur les biens (meubles et immeubles), les dangers, les nuisances, etc.
- Dénoncer sans délai à l'autorité pénale compétente tout fait pouvant constituer un crime ou un délit.
- Guider les personnes et spécialement les services officiels, ainsi que les services d'urgence sur les lieux d'intervention (ambulances, police, REGA, service du feu, etc.)
- Mettre en place la signalisation routière ad hoc et assurer un service de circulation lors d'accident de la route, de perturbation du trafic à la sortie des écoles ou lors de manifestations privées ou villageoises.
- Se mettre à disposition de tout citoyen de la commune qui solliciterait ses services en cas d'urgence.

- Signaler aux services compétents tout mauvais fonctionnement ou panne de l'éclairage public, toutes déprédations de la signalisation publique, des miroirs, etc.
- Signaler aux services compétents tout danger sur les chaussées, comme les routes glissantes, les chutes d'arbre, les inondations, les ruptures de conduite, les débuts d'incendie.
- Signaler à l'autorité compétente tout constat d'agression, d'effraction ou de cambriolage et de faits suspects, ainsi que tout acte de vandalisme.

Les déplacements seront effectués avec des véhicules ciblés possédant le sigle « SDS Service de Sécurité » ou des voitures banalisées, par des agents de sécurité en uniforme ou en civil.

Par ailleurs, le service de sécurité disposera d'un véhicule ciblé équipé d'un matériel complet de signalisation pour les déviations routières et les premiers secours.

Une centrale téléphonique réceptionnera les appels 24 heures sur 24 et transmettra les informations urgentes à la patrouille.

Nous tenons à préciser ici que le contrat de SDS ne remplace naturellement les prestations de la Gendarmerie vaudoise.

3. Coût des prestations

Le prix mensuel est de CHF 10'000.00 HT et comprend :

- La présence sur le secteur communal selon le cahier des charges établi par l'autorité communale
- Les rapports d'activités transmis par courrier et/ou par email
- Les interventions sur appel de la population

Ne sont pas compris dans le contrat tous les événements importants, nécessitant une intervention renforcée en heures et/ou en effectif des services de SDS. Ces interventions seront facturées CHF 120.00 HT par heure et par agent.

4. Base légale

Selon l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM), la Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11, lequel stipule que la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant fixé par le Conseil communal en début de législature (autorisation générale).

Ainsi et après en avoir discuté avec notre réviseur aux comptes, M. Storto, le compte nature qui doit idéalement être utilisé pour comptabiliser ce genre de dépenses n'existe pas dans notre budget 2020. Il convient dès lors de créer un nouveau compte qui portera le N° 610.3189.004, et de porter dans celui-ci le montant de CHF 130'000.00, lequel se décompose comme suit :

Description	Montant HT CHF
Mandat janvier 2020	10'000.00
Contrat annuel du 1 ^{er} février 2020 au 31 décembre 2020	110'000.00
Total général HT	120'000.00
TVA 7,7 %	9'240.00
TOTAL TTC	129'240.00
TOTAL ARRONDI	130'000.00

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que le compte N° 610.3185 du budget 2020 prévoit déjà un montant de CHF 10'000.00 pour des interventions de surveillance ponctuelle par des sociétés de surveillance privées. Sur conseil de notre réviseur, ce montant sera transféré dans le nouveau compte N° 610.3189.004.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 79/2016-2021 relatif à une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un nouveau compte au budget 2020 portant le N° 610.3189.004 et incluant une demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 130'000.00 en vue de financer un contrat annuel de surveillance du territoire communal
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 79/2016-2021 relatif à une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un nouveau compte au budget 2020 portant le N° 610.3189.004 et incluant une demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 130'000.00 en vue de financer un contrat annuel de surveillance du territoire communal
- D'accorder** à la Municipalité un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 130'000.00

Ainsi approuvé par la Municipalité le 3 février 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens



**Rapport de la Commission des Finances relatif
au préavis municipal No 79/2016-2021
concernant la demande d'autorisation pour l'ouverture d'un nouveau
compte au budget 2020 portant le N° 610.3189.004 et incluant une
demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 130'000,00 en
vue de financer un contrat annuel de surveillance du territoire**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité, le 10 février 2020, en présence de M. François Debluë, Syndic, de Mmes Audrey Barchha et Lucie Kunz, Municipales, ainsi que de Monsieur Denis Lehoux, Municipal, accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale et de Monsieur Christophe Hermanjat, chef de service.

Le préavis susnommé nous a été présenté par M. François Debluë, syndic et nous avons pu poser quelques questions. Par ailleurs, en date du 13 février, Mme Luquiens nous a fait parvenir par courriel des informations additionnelles.

Préambule :

Regrettablement, depuis quelques mois, notre Commune (comme d'autres communes avoisinantes) a été la cible de plusieurs actes de vandalisme et de déprédations répétées ainsi que d'autres incivilités qui ont touché divers biens publics (WC, poubelles, éclairages etc.) publics. En outre, plusieurs murs, publics et privés, ont été souillés par des tags. Le sol, les murs et les espaces verts autour de la Maison de commune ont été aussi l'objet de ces agissements déplorables qui semblent être essentiellement perpétrés la nuit. Une première plainte pénale a été déposée en date du 12 décembre 2019.

Peu avant les fêtes de Noël, la Municipalité a confié un mandat temporaire (du 20 décembre 2019 au 2 janvier 2020) à la société SDS de Mies pour effectuer 3 heures de service de surveillance du territoire communal moyennant un véhicule et une patrouille de deux personnes entre 19h00 et 8h00 pour la somme de CHF 7'606.00 HT, montant comptabilisé dans le budget 2019.

Le SDS a réussi à interpeller quatre jeunes la nuit du 31 décembre. La police est également intervenue pendant le mois de janvier. Cependant, de nouveaux dégâts ont été constatés à la mi-janvier, deux plaintes pénales supplémentaires ont été déposées le 13 et 20 janvier 2020.

Un mandat complémentaire pour des surveillances pendant le week end, a été confié à SDS en janvier la gendarmerie a effectué aussi quelques rondes supplémentaires.

La Municipalité souhaite confier un mandat annuel de surveillance à SDS qui est similaire, voire complémentaire à ceux déjà conclus avec d'autres communes de Terre Sainte (notamment Mies, Coppet et Commugny).

Le mandat prévoit principalement de surveiller le territoire, constater et signaler les divers évènements/agissements ainsi que la dénonciation à l'autorité pénale les éventuels crimes et délits. Accessoirement, le SDS peut être appelé à coordonner et assister les services d'urgence ainsi que la circulation routière en cas d'accidents ou de manifestations et assister la population en cas d'urgence.

Les services seront dispensés, la nuit, par des véhicules affichant le sigle « SDS Service de sécurité » ou des voitures banalisées, par des agents en uniforme ou en civil et une centrale téléphonique 24/24 sera disponible pour transmettre des informations urgentes à la patrouille, sans toutefois remplacer les prestations de la gendarmerie vaudoise.

Considérations

Le recours à une société externe pour assurer, moyennant des professionnels, la surveillance nocturne du territoire et limiter les dégradations, autres actes de vandalisme/incivilités et coopérer avec les autres intervenants et la population, est une excellente initiative, notamment à la lumière de l'accident qui s'est produit récemment à Bière et qui a conduit aux démissions de leur Syndic.

Pour financer des dépenses non prévues au budget et qui dépassent l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal en début de législature (soit CHF 20'000.-), la Municipalité demande de créer un nouveau compte qui portera le n°610.3189.004 ainsi que d'y porter le montant de **CHF 130'000.-** qui se justifie par un mandat de CHF 10'000.- /mois + TVA et qui inclut déjà les dépenses engagées en janvier 2020.

Par ailleurs, la Municipalité envisage de reverser dans ce nouveau compte les CHF 10'000.- prévus dans le compte N° 610.3185 pour les interventions de surveillance ponctuelle par des sociétés privées.

En dernier lieu, la Commission des finances, tout en saluant positivement cette initiative, invite chaudement la Municipalité à définir, par écrit, le cahier des charges de la société SDS avant de signer tout contrat avec elle : à ce jour, la mission confiée ne donne pas suffisamment de détail en ce qui concerne les trois heures de présence sur le territoire communal. Une discussion/coordination avec les autres communes limitrophes ne peut qu'aider à mieux définir les divers besoins de notre commune ainsi que d'adopter ou éviter des solutions qui ont déjà été explorées.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

D'approuver le préavis municipal No 79/2016-2021 concernant la demande d'autorisation pour l'ouverture d'un nouveau compte au budget 2020 portant le N° 610.3189.004 et incluant une demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 130'000,00 en vue de financer un contrat annuel de surveillance du territoire

Fait à Founex, le 25 février 2020

Les membres de la Commission des Finances,

Laurent Kilchherr

François Girardin

Andrea Rusca

Vincent Damba

Marc Barbé

Excusés: Jean Righetti, Gerhard Putman-Cramer